

La Résonance syndicale STTCISSS

LANAUDIÈRE

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : accueil@sttcissl.org  Facebook  Twitter  Site Web



L'ACTUALITÉ SYNDICALE

L'incontournable capsule du Prez!

Alors qu'enfants et ados reprennent leur sac à dos, septembre sonne aussi la cloche de la rentrée des affaires syndicales courantes, et ce, même si on s'est fait un été syndical occupé!

Aussi, il fallait s'y attendre, l'actualité syndicale redémarre en trombe! Pour vous y retrouver, Simon, notre Président, vous a préparé une capsule incontournable en quatre sujets!

WEEKEND PEM

Après plus d'un an de démarches et même une mob ces derniers jours ([Ma fin d'emploi Ma fin de semaine](#), [BOSS, tu choisis!](#)), nous avons enfin eu une rencontre concluante avec la Direction des services techniques sur les fins de semaine à l'entretien ménager. Le but : proposer un projet pilote pour réduire le nombre de weekends travaillés. Nous sommes heureux de vous l'annoncer : c'est une victoire! L'employeur a accepté de former un comité de travail pour évaluer (canevas d'horaires, création de postes temps partiel, cibler services par lesquels commencer, etc.) puis mettre en place le projet. Il faudra donc s'armer de patience pour que ce soit bien fait (faut que ça marche!), mais voilà enfin un grand souffle d'espoir pour nos PEM!

INFO RÉTRO

Dans les ajustements découlant de notre nouvelle convention, plusieurs gains demeurent en attente, et vos questions sont toutes légitimes!

Simon vous fait donc une mise à jour très concrètes sur plusieurs enjeux : ISPS, ASSS chef d'équipe, primes (soir, nuit, weekend, TGC, urgence catégorie 3, RAC, etc.).

Nous rencontrons l'employeur fréquemment pour soulever les questions et les ajustements en retard.

Catégorie 3, on devine votre pensée! Oui, nous allons poser la question pour l'équité, due en octobre.

AVIS DE COTISATION INSUFFISANTE AU RÉGIME DE RETRAITE

Beaucoup de membres ont reçu un courriel avec une lettre de l'employeur intitulée *Cotisation insuffisante au régime de retraite*, les informant que la déduction payée pour l'année 2024 n'est pas suffisante et qu'il faut récupérer un montant en moyenne de 50 à 65\$. On vous rassure, c'est tout à fait normal! En effet, nos déductions par paie sont calculées sur un pourcentage de ce qu'on doit cotiser par année. Avec les diverses hausses de rémunération que nous avons reçues, le montant



annuel à cotiser augmente forcément. Il faut donc cotiser pour la différence pour les paies 2024 déjà passées.

EN TÉLÉTRAVAIL? DÎNER-CAUSERIE 9 septembre 12h-13h

Vous êtes en télétravail? Il est souvent difficile de vous mobiliser sur vos droits! On veut mieux considérer cette réalité. Aussi, nous vous invitons à un dîner-causerie ce 9 septembre prochain, de 12h00 à 13h00, en Zoom! La formule est flexible et permettra d'échanger sur les enjeux d'ergonomie, dont entre autres : l'ergonomie du poste informatique, la posture, le mieux-être et la surcharge mentale en télétravail. Enfin l'occasion de parler vos enjeux! [Cliquez ici pour vous y joindre, lundi midi!](#)

[Quelle capsule! Sans tarder, cliquez ici pour les nouvelles du Prez!](#)

Francis Boudreault,
V.-p. InfoMob



Retour des affichages de poste

Bonjour à tous! Les affichages de postes recommencent, à 16h00 les 3 septembre pour la catégorie 2 et 10 septembre pour la catégorie 3. Trouvez ci-bas le tableau des dates des affichages de septembre 2024 à juin 2025 ou [cliquez ici pour consulter la version de l'employeur](#).

Rappelez-vous que, selon notre convention collective locale (article 207.15 et 307.15), l'employeur a 21 jours à partir de la date de fin de l'affichage pour procéder à une 1^{ère} nomination. Il doit ensuite vous intégrer à votre nouveau poste dans les 60 jours suivant votre nomination. S'il ne peut vous intégrer à votre nouveau poste, il doit à ce moment effectuer une demande de report d'entrée en fonction. Cette entente doit être acceptée et signée par l'em-

ployé.e, le syndicat et l'employeur. Si un des signataires requis n'est pas en accord avec les termes de l'entente, celle-ci ne pourra pas avoir lieu.

Durant vos 20 jours d'essai (jours travaillés, l'orientation ne compte pas), si vous décidez de vous désister, vous retournerez sur votre ancien poste ou affectation si celle-ci est toujours disponible. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire de désistement ([cliquez ici pour y accéder](#)) ou rendez-vous sur l'intranet, Info RH / Dotation PMO / section Formulaire RH, sélectionnez Désistement).

Mélissa Lavergne,
Agente de griefs



UN POSTE À TON IMAGE? APPLIQUE!



Voici le calendrier des affichages de postes 2024-2025. Comme toujours, un rappel des affichages sera fait dans les journaux correspondants.

Isabelle Laforest-Fleurent
Agente de griefs



	Numéro d'affichage	Période d'affichage de postes
CSN Catégorie 2	1	3 septembre au 17 septembre 2024
	2	8 octobre au 22 octobre 2024
	3	12 novembre au 26 novembre 2024
	4	7 janvier au 21 janvier 2025
	5	11 février au 25 février 2025
	6	18 mars au 1 ^{er} avril 2025
	7	22 avril au 6 mai 2025
	8	27 mai au 10 juin 2025
CSN Catégorie 3	1	10 septembre au 24 septembre 2024
	2	15 octobre au 29 octobre 2024
	3	19 novembre au 3 décembre 2024
	4	14 janvier au 28 janvier 2025
	5	18 février au 4 mars 2025
	6	25 mars au 8 avril 2025
	7	29 avril au 13 mai 2025
	8	3 juin au 17 juin 2025

POSTULER

AFFICHAGE(S) DE POSTES À VENIR ET EN COURS

🕒 **Catégorie 2** 🕒

du 3 au 17 septembre

🕒 **Catégorie 3** 🕒

du 10 au 24 septembre

SECTION RAPPEL EXPRESS

DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : si à la baisse, avant le 13 octobre pour l'horaire du 29 décembre au 22 mars 2025. À la hausse, possible en tout temps.

Demandes horaires : avant le 13 septembre pour les périodes allant du 6 octobre au 2 novembre 2024.

Prochain férié à demander : Action de grâce, 14 octobre 2024 (F-3). Exprimez votre préférence au gestionnaire avant le 13 septembre 2024.

VACANCES TROP HÂTE À L'HIVER ?



! N'OUBLIE PAS DE !
FAIRE TON CHOIX !
DU 1^{er} AU 15 SEPTEMBRE

Programme d'aide aux employés:

1 855 612-2998

Changements dans la pratique des vacances fractionnées

À partir de maintenant, des ajustements seront apportés à la gestion des vacances fractionnées :

► **Calendrier ESTIVAL** - Les séquences de vacances fractionnées de 3 jours ou plus ne seront plus autorisées. Seules les semaines complètes de 5 jours pourront être choisies, en fonction de votre ancienneté. Pour toutes les journées fractionnées, une demande de l'employé devra être soumise à votre gestionnaire et sera accordée selon les besoins du service. Vous pouvez toutefois ajouter des jours fractionnés avant ou après vos semaines de vacances, conformément à l'article 211.13 / 311.13 de la convention collective locale.

► **Calendrier HIVERNAL** - Vous pourrez continuer d'émettre un choix de vacances en posant 3 jours ou plus, tout en respectant le quota, ce qui vous permettra de faire valoir votre droit d'ancienneté pour ces jours. Cependant, cette pratique sera limitée à une seule prise par an que ce soit pour 3 ou 4 jours qui compteront pour une semaine. Pour les autres jours fractionnés, une demande formelle devra être adressée à votre gestionnaire et sera accordée selon les besoins du service.

Ces changements répondent à la volonté de l'employeur de mettre fin à la pratique d'inclusion des vacances fractionnées de 3 et 4 jours dans les calendriers, une pratique non conventionnée jusqu'à présent appliquée sur la base d'un consensus. Afin de préserver ce gain, suite à des discussions avec l'employeur, il a été convenu d'un commun accord que la pratique de mettre une séquence de 3 ou 4 jours consécutifs comptant pour une semaine sera désormais exclusivement appliquée au calendrier d'hiver.

Merci,

Virginie Lavoie,
V.-p. catégorie 3



VAC & INVALIDITÉ

Qu'en est-il lorsque vous êtes en invalidité?

Vous devez malgré tout apposer votre choix de vacances afin de faire valoir votre ancienneté.

Si la semaine de vacances planifiée arrive et que vous êtes encore en invalidité, vous ne la perdrez pas. Elle sera remise en banque et vous pourrez à votre retour, prendre entente avec votre gestionnaire afin de la planifier dans les quotas restants.

Si vous ne les planifiez pas durant la période prévue, vous ne pourrez faire valoir votre ancienneté à votre retour afin de les céder.

Vous avez jusqu'au 15 septembre 2024 pour faire votre choix de vacances via LOGIBEC.

Votre équipe SST-Défense



RÉTRO 8 AOÛT DÉDUCTIONS SSQ

Dans le cadre des ajustements liés à la nouvelle convention collective, il est important de comprendre les déductions qui apparaissent sur vos relevés de paiement. Voici une explication des déductions spécifiques associées à l'assurance collective

SSQ, aujourd'hui connue sous le nom de BENEVA.

MUTUELLE SSQ (CSN) OPT1

Cette déduction représente un pourcentage appliqué sur la prestation d'assurance vie, incluant les couvertures de base, les personnes à charge et les prestations additionnelles. Cette déduction est obligatoire et calculée en fonction de l'augmentation salariale. En d'autres termes, même si vous n'êtes plus adhérent de l'assurance collective, mais que vous l'étiez au courant de la dernière année, cette déduction peut apparaître en raison de l'ajustement au niveau salarial et des prestations associées.

MUTUELLE SSQ (CSN) OPT2

Ce montant est également une déduction obligatoire, mais il concerne l'assurance salaire de longue durée. Le montant est calculé selon un pourcentage du salaire brut applicable. Étant donné la hausse de votre salaire brut en vertu de l'augmentation des salaires, cette déduction reflète un ajustement au brut.

MUTUELLE SSQ (CSN) TVQ

Cette déduction représente la taxe de vente du Québec (TVQ) à hauteur de 9%, calculée sur la somme totale des protections assurantielles. Elle est appliquée sur les montants des protections offertes par les assurances et est obligatoire conformément aux régulations fiscales en vigueur.

Votre équipe des assurances collectives du service de la rémunération a créé une page sur le [site web externe](#) de l'employeur, regroupant toutes les informations nécessaires pour comprendre, modifier et adhérer aux assurances collectives. [Vous pouvez consulter cette page en cliquant ici.](#)

Virginie Lavoie,
V.-p. catégorie 3



JOURNÉE MONDIALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE

10 SEPTEMBRE

Je manifeste mon engagement
#PreventionSuicide



L'Écrivain public

Cette semaine, l'Écrivain public vous partage le cri du cœur d'un membre du CHDL quant à la lente prise d'action du CISSS de Lanaudière en matière de gestion des déchets et d'environnement. Comme toujours, l'Écrivain public n'engage pas la position du syndicat mais est un appel à ouvrir le débat.

UN RATRAPAGE EN MATIÈRE DE RECYCLAGE

Depuis que je travaille au CISSS de Lanaudière, j'ai trop souvent constaté l'absence de ce qu'il faut pour récupérer ce qui aurait pu être récupéré sur les lieux de travail.

Le CISSS se doit de faire le grand saut au 21^e siècle et doit faire plus en matière de recyclage. Il est inconcevable qu'un établissement de santé public n'en fasse pas plus qu'actuellement. Le CISSS doit absolument faire ce qu'il faut pour être un citoyen corporatif convenable en matière d'environnement.



C'est tout de même connu que le secteur de la santé est plutôt fort sur les produits à usage unique et jetables (PCI oblige, entre autres). Mais il est capital que le tri des matières soit effectué sur place, lorsque c'est possible.

Le tri du papier et du carton est effectué dans la plupart des installations mais s'avère **nettement insuffisant**. Il y a malheureusement trop de canettes, de bouteilles, de contenants plastiques clairs et recyclables (pour ne nommer que ceux-là) qui sont envoyés aux poubelles au quotidien. Certains locaux et installations ont été munis de recyclage standard récemment, permettant de recycler à peu près tout ce qui se recycle à la maison, mais le nombre de locaux actuellement desservis est insuffisant.

La **cafétéria**, les **espaces communs** et d'autres endroits devraient être munis du **minimum nécessaire** afin d'encourager ce geste environnemental simple, qui se doit d'être l'équivalent de la municipalité de l'installation concernée.

Le recyclage est implanté dans le milieu résidentiel et la communauté depuis belle lurette et il est plus que temps que le CISSS fasse le rattrapage nécessaire et priorise davantage ce dossier. C'est le **gros minimum de mettre en place autre chose que l'option à la poubelle** à l'intention des employés et des usagers.

À mon avis, chaque geste compte et le présent article en fait partie.

*Un collaborateur anonyme
Travailleur au CHDL*

Aimeriez-vous vous exprimer vous aussi sur un sujet donné dans votre journal syndical? L'Écrivain public, c'est votre chance! Écrivez-nous à information@sttcisssl.org pour être publié-e!

CAMP À QUÉBEC 14 ET 15 SEPTEMBRE LA CLÉ, C'EST LE LOGEMENT SOCIAL!



RENDEZ-VOUS AU PARC DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE

À partir de midi,
le 14 septembre.

MANIFESTATION NATIONALE

à 13h, le 15 septembre.

Dernièrement, des porte-paroles du FRAPRU (le Front d'action populaire en réaménagement urbain) sont venus nous sensibiliser sur les enjeux que rencontrent de nombreuses Québécois-es face à la crise du **logement** et de **l'itinérance**.

Le développement urbain devrait inclure une offre de logement adaptée à la capacité de payer des Québécois. L'offre est présentement dictée par la capacité des constructeurs à dégager un profit de la vente, ce qui ne les encourage ni à construire des logements sociaux, ni à rénover le parc existant (sauf pour le rendre beaucoup plus luxueux et bien moins abordable). Il faut changer ça!

Profitez de la rentrée parlementaire pour faire changer les choses. [Cliquez ici pour plus de détail sur la manifestation nationale!](#) Il est même possible de s'y rendre gratuitement via Action-Logement Lanaudière en appelant au 450 394-1778, extension #2 pour vous inscrire. Le départ en bus se fait de Berthierville. Inscrivez-vous avant le jeudi 12 septembre!

Philippe Cloutier,
Agent InfoMob



notre réseau NOTRE RUCHE

Un chronique de TOUTSKI !

Les restants du frigo!

Y s'en passe-ti des affaires ces jours-ci! Autant dans le monde qu'au Québec... qu'en actualités syndicales! Or, pas sûr que vous liriez un journal de 30 pages! On doit donc prioriser et passer outre certains sujets moins urgents. Aussi, histoire que les restants tout de même pertinents ne pourrissent pas dans le fond du frigo, voici pour vous une chronique de *toutski* (tout-ce-qui-reste)!

8 septembre - Journée de la physiothérapie

De qu'essé, Francis? Les physio sont APTS! Certes dans Lanaudière, mais dans certains CISSS, la catégorie 4 est CSN! *Anyway*, la négo en front commun nous a prouvé que la solidarité mérite qu'on ne s'enferme pas trop dans les fleurs du tapis aux motifs de logos syndicaux! L'esprit de ruche lanaudois CSN nous amène donc à saluer ces équipes, car chaque abeille est essentielle à notre réseau public! Au passage, soulignons aussi le travail des préposés-es en physio/ergo (CSN), tout aussi importants!



Jour de l'alphabétisation

Le 8 septembre est aussi la Journée internationale de l'alphabétisation. Au-delà des mots, la capacité à lire et à écrire a des impacts importants sur la santé et la qualité de vie des individus et des communautés. Et il



ne suffit pas de connaître son alphabet! Au Québec, 19% de la population est analphabète, incluant la difficulté générale à lire et à écrire (illitératie) et donc à faire valoir ses droits et à exercer sa raison critique! Aider ces personnes est donc une façon d'améliorer notre démocratie!

Aussi, le plus cadeau que l'on peut faire à un enfant est de lui insuffler le goût de la lecture. [D'ailleurs, le 12 août était le jour J'achète un livre québécois!](#) Vous l'avez manqué? Pas de panique! Rattrapez-vous en allant sur le site des Librairies indépendantes du Québec et en commandant, tiens, pourquoi pas!, **Santé Inc.**, un livre percutant d'Anne Plourde qui vous explose 6 mythes sur le privé en santé et services sociaux! Je vous le dis, vous allez vous aussi vouloir déprivatiser le réseau au plus vite! [Cliquez ici pour le commander!](#)

Au passage, ça vous donne aussi une foule de librairies indépendantes partout au Québec. [De quoi éviter d'acheter chez Renaud-Bray, dont on apprenait que les boss vont jusqu'à filmer et espionner le personnel et encourager la dénonciation pour empêcher la syndicalisation, comparant les boss à Batman et les syndicats au Joker.](#) Achetez donc pas là, kins!



L'autre 11 septembre

Chaque année depuis 2001, cette date ravive des images troublantes : deux avions percutant les tours jumelles à New York, des vies sautant dans le vide, des pompiers prisonniers et le fracas atroce de l'effondrement. 2977 morts, 6291 blessés.

Or, depuis, cet attentat en cache un autre : [le coup d'état du 11 septembre 1973, soutenu par les USA \(Nixon\) contre le Chili](#), l'assassinat de Salvador Allende, président de gauche démocratiquement élu, et la mise en place de la dictature Pinochet. Bilan : 3200 morts, 150 000 prisonniers politiques dont 18 000 en camp de concentration et 27 255 torturés, un 1/2 à 1 million d'exilés.



Pour les médias, l'Histoire est relative. Pas pour nous, à la CSN. *No olvidamos!* Sans diminuer le 9/11, n'oublions jamais de rendre un hommage solidaire à la résilience et au courage du peuple chilien, dont la volonté fut écrasée par les USA. Une pensée aussi au peuple afghan, qui a payé cher la vengeance américaine : 165 000 morts, 5,9 millions de réfugiés. Pour Gaza et les autres, le constat s'impose : il n'y aura de paix véritable que quand les peuples prendront le dessus sur les puissants.

Francis Boudreault,
V.-p. InfoMob

